

# Feuille de quorum

## du Conseil Communautaire



### SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 23 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. LE FOLL, Président.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J.-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A.-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, M. N. ARIK, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, Mme S. RABAUD-PLU, Mme E. SANS, M. T. COZIC, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme D. RAVENEL, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT, Mme K. MULLET, M. P. LEBOUCHER.

**Absents et représentés** : M. F. EDOM, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD, Mme O. MBODJ, M. C. MASSÉ, M. L. CHARRETIER.

**Absents et excusés** : Mme J. LAUGER, Mme C. HEULOT, M. Y. GOULETTE, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT.

#### **Votes par procuration :**

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE  
M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY après son départ  
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. M. GUIHARD  
Mme C. LEROUX a donné pouvoir à Mme R. KAZIEWICZ  
Mme L. MÉNARD a donné pouvoir à M. Y. CALIPPE  
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU après son départ  
M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme K. FOFANA  
M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD  
M. O. RUCHAUD a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT après son départ  
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU jusqu'à son arrivée  
M. R. KANUA-DIYABANZA a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ après son départ  
Mme F. GIFFARD a donné pouvoir à Mme C. LEBATTEUX après son départ  
M. A. BRAUD a donné pouvoir à Mme I. LEBALLEUR  
Mme O. MBODJ a donné pouvoir à M. G. LEPROUST  
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à M. D. LE BARS  
M. L. CHARRETIER a donné pouvoir à Mme E. SANS

Mme Kaba FOFANA remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

## Détail du quorum

### Délibération 1 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	57

### Délibérations 2 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	58

### Délibération 23 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	57

### Délibérations 24 à 26 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	56

### Délibérations 27 à 33 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	54

### Délibérations 34 à 43 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	52

### Délibérations 44 à 49 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	74
Nombre de conseillers communautaires présents	51

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

---

### 27- Approbation des études préliminaires Chronovélo

DGA Développement - Transports-Mobilités

**Rapporteur(s) Mme Isabelle LEBALLEUR  
M. Thierry TOUCHE  
M. Rémy BATIOT**

Par délibération du 07 novembre 2019, le conseil de Le Mans Métropole a approuvé le programme relatif à l'aménagement du réseau cyclable structurant, renommé depuis Chronovélo, avec une première enveloppe de 21 000 000 € HT dont 17 000 000 € HT de travaux et a accepté de recourir pour la mise en œuvre de ce projet à un mandataire.

Après consultation, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à l'entreprise TRANSAMO par marché notifié le 28 janvier 2021.

Dans le cadre de la tranche ferme de son mandat, le mandataire a organisé une consultation pour la réalisation des études préliminaires. A l'issue de cette procédure, le marché d'études a été attribué par la CAO du 16 septembre 2021 au groupement Artelia-Todomodo-Capacité.

Les études préliminaires pour l'aménagement du réseau Chronovélo, commencées en novembre 2021 ont été marquées par une phase de concertation de la population qui s'est déroulée du 9 février au 18 mars 2022.

Ces études, remises le 30 juin 2022, sont soumises ce soir à votre approbation.

#### Objectifs et résultats des études préliminaires

Ces études préliminaires avaient pour principaux objectifs :

- de compléter et ajuster le programme défini en 2019,
- d'ajuster l'enveloppe financière évaluée dans la délibération du 07 novembre 2019.

Le programme défini le 07 novembre 2019 prévoyait la réalisation à horizon 2030 d'un réseau cyclable de 270 km constitué de 125 km d'aménagements nouveaux.

Le travail des études préliminaires a mis en évidence le besoin de définir de nouvelles continuités, absentes du programme, suite à l'augmentation récente de la pratique cyclable et de l'évolution des besoins de connexions cyclables sécurisées entre les communes et les équipements générateurs de flux.

Ces nouveaux besoins ont été identifiés à différentes reprises, lors des réunions sectorielles dans les différentes communes, ainsi que lors de la concertation avec le grand public.

Ces nouvelles continuités entre les communes de l'agglomération ainsi que la desserte de nouveaux générateurs de flux font ainsi passer le programme du réseau Chronovélo à un linéaire total de 315 km, dont 182 kilomètres d'aménagements nouveaux ou à reprendre.

Ces études ont également permis de structurer le réseau en 3 niveaux :

- l'armature Chronovélo, constituée de grands itinéraires cyclables bien identifiés, traversant LMM de part en part. Ce niveau couvre un linéaire de 84 km ;
- les connexions, constituées d'itinéraires cyclables intermédiaires entre l'échelle communautaires et l'échelle du quartier. Ce niveau couvre un linéaire de 100 km ;
- le maillage, ensemble de voies cyclables permettant d'assurer une desserte plus locale. Ce niveau couvre un linéaire de 131 km.

### Estimation des travaux / Enveloppe financière prévisionnelle

Le montant total des travaux issu des études préliminaires dans le cadre du mandat TRANSAMO, c'est-à-dire hors dévoiement des réseaux et déploiement d'éclairage public, est estimé à 74 000 000 € HT valeur juillet 2022, et se répartit de la manière suivante :

- armature Chronovélo : 28 000 000 € (48 km d'aménagements à créer ou reprendre)
- connexion : 23 000 000 € (62 km d'aménagements à créer ou reprendre)
- maillage : 23 000 000 € (72 km d'aménagements à créer ou reprendre)

Dans le cadre de ces aménagements, comme approuvé par le conseil du 07 novembre 2019, la tranche optionnelle du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 28 janvier 2021 concernera une première phase de travaux du réseau Chronovélo, d'un montant de 20 000 000 € HT (valeur juillet 2022). correspondant à la première enveloppe actée en 2019 actualisée.

Un récapitulatif de cette première phase de réalisation est joint en annexe.

Une deuxième phase d'études et de réalisation d'itinéraires complémentaires sera proposée ultérieurement afin de poursuivre la réalisation du réseau Chronovélo.

### Planning général 1<sup>ère</sup> phase.

Les études préliminaires aboutissent à un calendrier présenté en annexe.

Il définit une date de démarrage échelonné des travaux pour le second semestre 2024, permettant une mise en service des premiers tronçons dès le premier semestre 2025.

En conséquence, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir décider de la poursuite des études pour l'aménagement de la première phase du réseau Chronovélo.

Ces études d'avant projet (AVP) intégreront une phase de concertation avec la population et permettront de consolider techniquement et financièrement le projet.

Sur cette base, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver les études préliminaires et les ajustements apportés au programme tels que présentés dans les plans joints,
- Acter le cout global estimé des travaux tel qu'il ressort de ces études préliminaires, soit 74 000 000 € HT, valeur juillet 2022 comme montant maximum,
- approuver le coût estimé des travaux de la première tranche, définie en annexe, soit 20 000 000 € HT, valeur juillet 2022
- donner votre accord à la poursuite des études relatives à cette première tranche d'aménagements.

### Votes

**65 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOU, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDMOND (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par M. M. GUIHARD), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX (représentée par Mme R. KAZIEWICZ), M. N. ARIK, Mme L. MÉNARD (représentée par M. Y. CALIPPE), Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme J. ROUSSEAU, M. O. RUCHAUD (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. GIFFARD, M. A. BRAUD (représenté par Mme I. LEBALLEUR), Mme O. MBODJ (représentée par M. G. LEPROUST), Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par M. D. LE BARS), Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. L. CHARRETIER (représenté par Mme E. SANS), Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES, Mme D. RAVENEL, M. C. VERNET, M. L. PARIS, M. C. LORIOT, Mme K. MULLET, M. P. LÉBOUCHER.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL224360H1

Affichage le 05 octobre 2022

Délibération exécutoire le 05 octobre 2022